



Bilan d'activité de la DAAF de la Réunion 2024

Éditorial

De Belal à Chido , une année 2024 hors du commun.



La mission de la DAAF est de mettre en œuvre et d'adapter au cadre ultramarin l'ensemble des politiques publiques portées par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Ces politiques s'articulent selon deux grands axes : la souveraineté alimentaire et la transition écologique. L'État doit accompagner l'agriculture réunionnaise d'aujourd'hui tout en préparant celle de demain. Former les générations futures, préserver le foncier, accompagner les filières, développer une production agricole plus durable, plus respectueuse et bien adaptée à notre territoire, prévenir et gérer des crises de toute nature, évaluer des politiques publiques, tout cela donne sens et cohérence à l'action des agents de la DAAF.

L'année 2024 est venue apporter son lot d'évènements pour renforcer encore les attentes de nos citoyens au regard de l'action de l'État et « pimenter » notre quotidien. Le cyclone Belal et les intempéries de janvier furent annonciatrices d'une année « exceptionnelle ». La réactivité, le professionnalisme et le sens du service public de l'ensemble de la collectivité de travail, qui s'est entièrement mobilisée à cette occasion, furent unanimement salués. La crise agricole, les difficultés économiques et les crises de gouvernance de plusieurs de nos partenaires, les alertes sanitaires tant en santé animale ou végétale qu'en sécurité sanitaire des aliments, la gestion de l'errance animale, l'appui à l'organisation des secours à Mayotte, si durement touchée par le cyclone Chido, sont quelques exemples de situations pour lesquelles les agents de la DAAF ont, à chaque fois répondu présents en allant souvent au-delà de ce qui est strictement attendu de l'action de l'État.

Ces succès collectifs sont à porter au crédit de l'engagement personnel et de la compétence de chacun des membres de la communauté de la DAAF.

Les conditions de travail sont complexes : aléas climatiques et crises imprévisibles, contraintes budgétaires fortes, charge de travail importante, manifestations hostiles, demandent à chaque fois une forte capacité d'adaptation et beaucoup de réactivité. Pour faire face à ces situations, la volonté collective d'avancer dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue est aussi une clé de la réussite. Les agents sont force de proposition et ont activement participé aux groupes de travail sur la simplification tant au bénéfice des usagers que de l'administration elle-même. Le plan d'actions du secrétariat général commun améliore le fonctionnement des fonctions supports. La journée hors les murs et la communication interne sont des facteurs de renforcement de la cohésion interne. Le projet « Qualité de vie, écologie et conditions de travail : un diagnostic multidimensionnel pour une communauté de travail épanouie » qui a été lauréat de l'appel à projet du fonds interministériel d'amélioration des conditions de travail 2024 a fait émerger de nombreuses propositions qui seront mises en œuvre en 2025. Toutes ces actions seront poursuivies.

Les agents de la DAAF contribuent à porter haut l'image de l'administration de l'État et je tiens, à l'occasion de ce bilan d'activité à les féliciter et à leur rendre hommage pour leur investissement individuel au service de l'agriculture réunionnaise.

jacques.parodi@agriculture.gouv.fr

Sommaire

p. 3 **Éditorial**

p. 4 **1 L'agriculture réunionnaise en chiffres**

p.6 **2 Filières**

p.8 **3 Aides agricoles**

p.10 **4 Planification écologique**

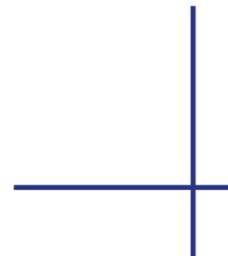
p.14 **5 Enseignement agricole**

p.16 **6 «One Health»**

p.18 **7 Territoires**

p.20 **8 Les temps forts 2024**

p.22 **9 La DAAF**



1 - L'AGRICULTURE RÉUNIONNAISE EN CHIFFRES

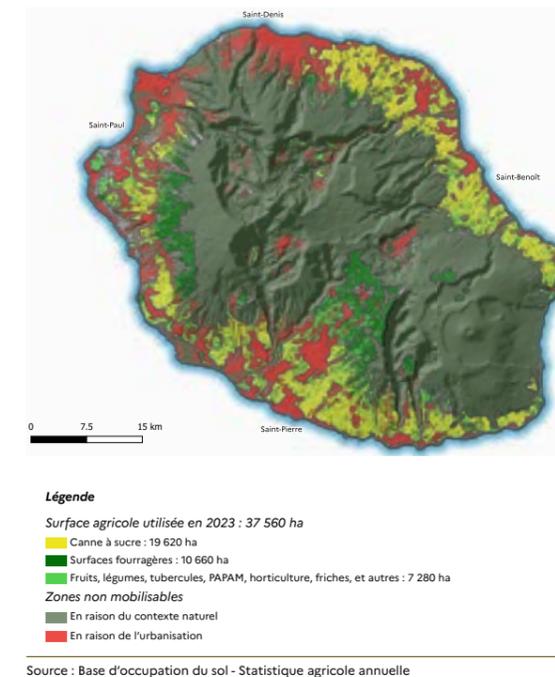


Sources :
 Statistiques Agricoles Annuelles
 Compte de l'agriculture
 Insee - Esane Fare 2021
 Douanes
 CTICS
 Office National des Forêts

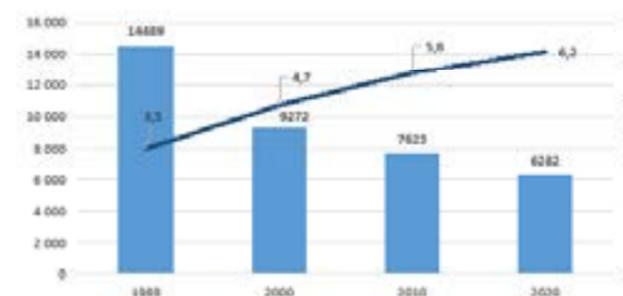
Une île aux multiples visages

La Réunion se situe à 9 400 km de Paris. Sur 251 200 ha de superficie totale, **La Réunion aménageable est constituée en réalité d'un espace littoral d'un peu plus de 100 000 hectares.** Le relief (plus de 3 000 m au Piton des Neiges) et les conditions climatiques hors normes ont façonné un relief soumis à de très forts risques naturels (érosion, mouvement de terrain, inondation). Avec 344 habitants au km², La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France. Elle doit répondre à la nécessité impérieuse de loger 868 800 habitants recensés en 2022, et près d'un million à l'horizon 2044.

Répartition territoriale de l'agriculture réunionnaise

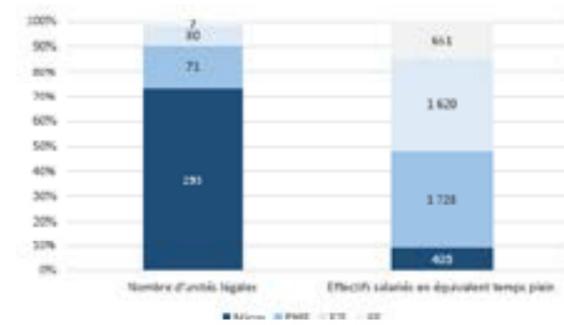


Evolution des exploitations entre 1989 et 2020



L'agroalimentaire représente 39 % de l'emploi manufacturier local

Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture réunionnaise, en particulier de la canne, de l'élevage (découpe, charcuterie, fromagerie, laiterie, etc.) ou des fruits et légumes. Une autre partie importe la matière première (céréales, riz, poudre de lait, légumes secs, etc.) destinée à être transformée sur place (alimentation animale, boulangerie, conditionnement du riz et des légumes secs).



Sources : Esane 2021, Flores 2021, SIRUS, Insee - traitements SSP

Micro : micro entreprises, PME : petites et moyennes entreprises, ETI : entreprises de taille intermédiaire, GE : grandes entreprises

L'agriculture : souveraineté alimentaire, emploi et territoire

L'agriculture doit conserver sa place entre la pression de l'urbanisation et la préservation des espaces naturels : la surface agricole utilisée (SAU) représente 37 942 ha soit 15 % du territoire. Ces fermes valorisent désormais en moyenne 6,2 ha par exploitation. La perte de plus de 4 000 hectares entre 2010 et 2020, soit 10 % des terres cultivées en 2010, est principalement expliquée par la baisse des surfaces en canne à sucre. Les autres productions résistent mieux à l'érosion voire progressent à l'image des cultures fruitières. En 2020, 11 560 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations agricoles réunionnaises.

Une forêt principalement publique qui couvre près de la moitié de l'île

Le domaine forestier public représente une surface voisine de 102 000 ha (40 % de la superficie de l'île). Outre les forêts à proprement parler, il comprend aussi d'autres formations naturelles comme les landes d'altitude, les remparts, etc. Les forêts privées forment une couronne autour du cœur de l'île. Les forêts privées couvrent approximativement 20 000 ha.

claude.wilmes@agriculture.gouv.fr

2 - FILIÈRES

Une mobilisation sans précédent suite au passage du cyclone BELAL

L'année climatique 2024 a été marquée par le cyclone BELAL qui a durement affecté l'agriculture réunionnaise avec une trajectoire passant sur l'île entre le 13 et le 16 janvier. Dans ce contexte, le service économie agricole de la DAAF, en lien étroit avec la Chambre d'agriculture, a mis en place une organisation inédite, en collaboration avec la DRFIP, pilotée par le Ministère des Outre-mer, qui a permis un premier versement accéléré du fonds de secours dès le mois d'avril 2024 ; un temps record. **Au total, 1301 dossiers ont été payés, soit 10,464 millions d'€ d'indemnités versées au titre des calamités agricoles.**

Des filières agricoles fragilisées

Les conséquences de ce cyclone se sont fait durement ressentir tout au long de l'année 2024 sur les productions de fruits et de légumes, en retrait malgré une bonne organisation de filière et des projets innovants (champignons, fruits rouges ...).

La filière canne à sucre, affectée par les mauvaises conditions climatiques mais aussi par les pertes de surfaces agricoles, les hausses des coûts de production, le manque de main d'œuvre et les difficultés à lutter contre les mauvaises herbes, affiche une récolte 2024 de seulement 1,137 million de tonnes. **Il s'agit là d'un minimum historique.** Pour inverser la tendance baissière, le comité interprofessionnel de la canne et du sucre a mis en place un ambitieux plan de relance, en mobilisant des financements de l'industriel et de l'Etat, complétés par le concours bancaire. Le préfet de La Réunion a souhaité effectuer quelques jours après sa prise de fonction une visite chez un exploitant cannier durant laquelle il a annoncé, avec le représentant de La Région Réunion, la tenue des états généraux de la canne qui seront organisés au cours du 1er semestre 2025.

Les filières animales, très structurées, affichent une solidité et une stabilité avec une progression en volume, toutefois moins soutenue qu'au cours de la décennie précédente.

richard.feuilleade@agriculture.gouv.fr

Utilisation des Crédits d'Orientation Territorialisés ODEADOM : un outil agile au service des filières agricoles de la Réunion

Pour 2024, l'enveloppe dédiée au territoire a représenté 1,6 M€, auxquels se sont ajoutés des crédits dits « de réserve » à hauteur de 0,4 M€ mobilisables dans le cadre de projets inter-Dom.

Sur le premier volet d'enveloppe, 3 Appels à Projets ont été publiés le 9 février 2024 autour de 5 axes stratégiques : **amélioration des savoirs, structuration des filières locales, développement de l'alimentation locale, promotion de l'agro-écologie, amélioration des conditions de travail et développement de l'attractivité des métiers.**

La totalité de l'enveloppe aura pu être engagée permettant le financement de 53 projets répondant à différentes problématiques des filières agricoles :

- **Etudes (revue de marché de l'agriculture biologique, valorisation des déchets inorganiques pour les filières d'élevage...);**
- **Actions de recherche et d'expérimentation (développement d'un modèle alternatif en matière de bien-être animal pour la filière cunicole, programme de développement d'auxiliaires de cultures contre les cochenilles, mise en place de parcelles de démonstrations en canne à sucre);**
- **Conseils individuels (charte des bonnes pratiques - amélioration génétique en filière laitière, réduction / suppression des pesticides par l'utilisation d'auxiliaires de cultures en maraîchage);**
- **Transfert de connaissances (organisation des agrofert'îles pro, amélioration de l'itinéraire technique de vanille en conditions contrôlées...).**

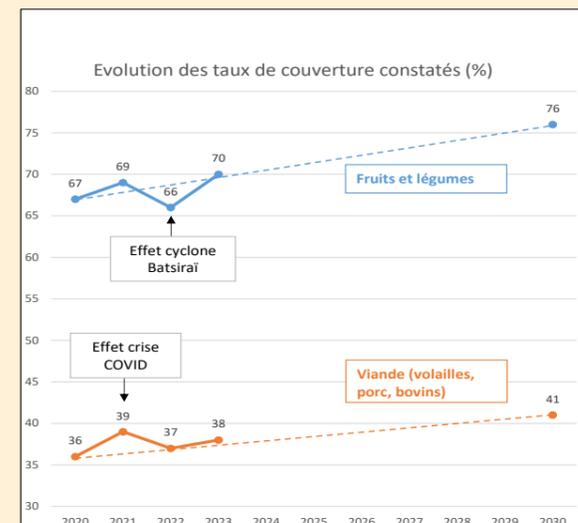
Sur le second volet, on pourra noter l'accompagnement du projet porté conjointement par l'ARIBEV et IGUAVIE (interprofession viande en Guadeloupe) pour la mise en place d'une matrice de comptabilité sociale et environnementale dont l'objectif est d'évaluer les impacts des filières d'élevage sur la création et la pérennisation des emplois, ainsi que sur la préservation des enjeux environnementaux.

sebastien.lesage@agriculture.gouv.fr

Le Plan régional de souveraineté alimentaire

Le Plan Régional de Souveraineté Alimentaire (PRSA) de la Réunion a été signé de façon partenariale le 10 octobre 2023 en présence du préfet. Il fixe des objectifs de progression du «taux de couverture» des besoins alimentaires de la population par la production locale entre 2020 et 2030, de 9 points pour les fruits et légumes, et de 5 points pour les produits animaux. Au bout de 3 ans, les tendances sont conformes aux objectifs (voir graphique).

Le PRSA détermine par ailleurs une feuille de route structurée en 6 axes. Sans prétendre à l'exhaustivité, les éléments ci-dessous mettent en avant quelques avancées majeures obtenues sur ces sujets en 2024.



boris.calland@agriculture.gouv.fr

3 - AIDES AGRICOLES

Les soutiens publics à l'agriculture en 2023

Le montant des aides 2023 au secteur agricole et agroalimentaire s'élève globalement à 291,57 millions d'euros, contre 300,27 millions d'euros en 2022 (*). A noter :

- Une baisse globale en 2023 liée en partie à des paiements exceptionnels qui ont eu lieu en 2022 : plan de résilience (lié à la guerre en Ukraine), aides d'urgence et fonds de secours à la suite du cyclone BATSIRAÏ. L'année 2023 n'a pas connu d'aléa climatique majeur, les aides de crises versées sont donc très inférieures à celles de 2022.

- Un ralentissement des paiements au titre du FEADER en 2023.

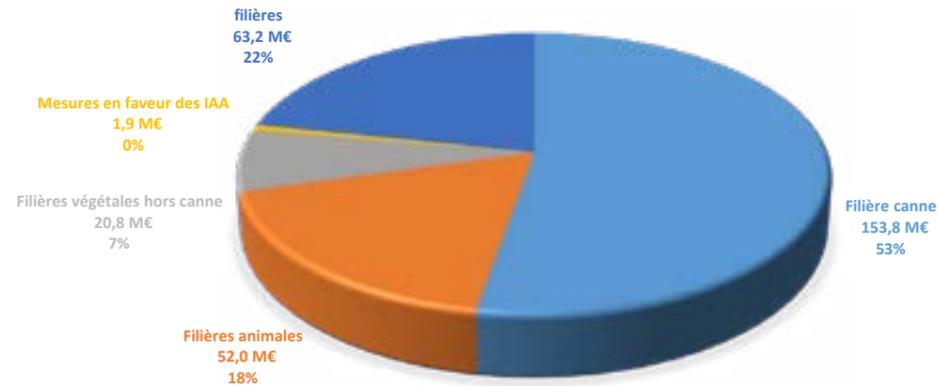
| Synthèse des aides par fonds | | | | |
|---|--------------|--------------|---------------|---------------|
| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 P |
| 1er pilier de la PAC (POSEI France) | 116,8 | 118,39 | 117,61 | 117,34 |
| 2ème pilier de la PAC (FEADER) | 64,8 | 68,98 | 52,63 | 49,82 |
| Aides d'État/collectivités (hors contreparties nationales UE) | 93,54 | 104,41 | 130,03 | 124,41 |
| Total financement public | 275,1 | 291,8 | 300,27 | 291,57 |

P : chiffres provisoires

Source : Comptes de l'agriculture - DAAF La Réunion

nicolas.cambronne@agriculture.gouv.fr

Répartition des aides publiques par filière en 2023



(* Les données reprises dans ce document sont des paiements rattachés à l'année considérée (effectifs ou estimés), et non des engagements comptables.

Source : Comptes de l'agriculture - DAAF La Réunion

Ce bilan comprend les soutiens aux collectivités (communes, département) pour la réalisation d'infrastructures spécifiques liées au développement agricole (voiries rurales, extension des périmètres irrigués). Il ne comprend pas les aides au milieu forestier, au développement du tourisme, les soutiens LEADER, ni les aides fiscales ou sociales d'Etat : allègement de cotisations sociales (≈ 5,8 M€), défiscalisation (≈ 5,5 M€), TVANPR (≈ 0,5 M€), allègement fiscalité rhum (≈ 24,5 M€).

Les nouvelles aides conjoncturelles (fruits et légumes, bio, apiculture)

L'année 2024 aura vu différentes aides conjoncturelles mises en place par l'État en réponse au contexte d'inflation, en lien notamment avec la guerre en Ukraine. L'impact sur les différentes filières est double car il augmente le coût de production (hausse du prix des intrants) et limite les ventes en raison de l'arbitrage des ménages vers les achats alimentaires.

Un dispositif spécifique a été dédié à l'agriculture biologique afin de soutenir les agriculteurs bio faisant face à une perte de rentabilité. 11 dossiers ont été validés pour un montant d'environ 172K€.

Un dispositif spécifique aux producteurs de fruits et légumes a été mis en place pour pallier l'augmentation des coûts de production : 601 dossiers validés pour 1.17M€.

Enfin, un dispositif spécifique aux apiculteurs a concerné 5 demandes pour environ 44K€.

taos.gentil@agriculture.gouv.fr

frederic.fanon@agriculture.gouv.fr

Bilan des aides directes - campagne 2023/2024

Les aides à la canne à sucre

1. Aide à la production : Enveloppe totale annuelle de 34,72 M€

Pour compenser les handicaps structurels de la production de canne et conformément à la convention tripartite «Industriel - planteurs - État» (convention canne 2022-2027), les agriculteurs producteurs de canne à sucre bénéficient d'une aide de l'État intitulé «Aide à la Production de canne» (article 15 de la convention canne 2022-2027).

2. Aide à la compensation des surcoûts de production : Enveloppe totale annuelle de 13,80 M€

Cette nouvelle aide aux surcoûts de production (aide d'Etat) est versée selon les modalités fixées par décret depuis la dernière convention canne (article 15bis de la convention canne 2022-2027).

3. Aide à la tonne de canne livrée : Enveloppe totale annuelle de 6,95 M€

Cette aide communautaire (POSEI) a pour objet la prise en charge partielle des coûts de production liés aux handicaps structurels. Le montant varie selon les zones de production et est déterminé en fonction de la distance entre le bord du champ et le centre de réception (article 19 de la convention canne 2022-2027).

| PRIMES ANIMALES et ICHN - Aides communautaire (PAC) | | | | | | | |
|---|------------|-------------------------------|------------|----------------------------|------------|---|------------|
| 1er pilier (aides POSEI)-camp23/24 | | | | 2ème pilier-camp23/24 | | | |
| ADMCA | | PAB + compléments | | PPR | | ICHN | |
| Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant | | Prime à l'abattage des bovins | | Prime aux petits ruminants | | Indemnité compensatoire de handicaps naturels | |
| Montant | nbre expl. | Montant | nbre expl. | Montant | nbre expl. | Montant | nbre expl. |
| 1,99 M€ | 266 | 0,94 M€ | 247 | 0,14 M€ | 92 | 6,72 M€ | 2895 |

LES CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2023/2024

- Montant des aides directes payées à la canne à sucre (hors ICHN) : **54,50 M€**
- Montant des aides directes hors canne à sucre : **9,80 M€**
- Montant total des aides directes toutes productions agricoles : **64,3 M€**

nicolas.nativel@agriculture.gouv.fr

Coordination des contrôles

La mission inter-services agricole (MISA) a été mise en place à La Réunion le 11 décembre 2024, conformément à la circulaire du Premier ministre visant à l'instauration du contrôle unique dans le secteur agricole.

Nouveauté 2024

Suppression des tickets de pesés concernant l'ATCL, nouvelles sanctions conditionnalité, critère de conditionnalité social, contrôle «Directive Cadre sur l'Eau», plus de contrôle pour exploitation ≤10 ha.

2025

Intégration de la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités (DEETS) dans la coordination des contrôles.

La DAAF assure la coordination des contrôles dans les exploitations afin d'éviter leur répétition et prévenir d'éventuelles situations difficiles. Plusieurs domaines sont concernés :

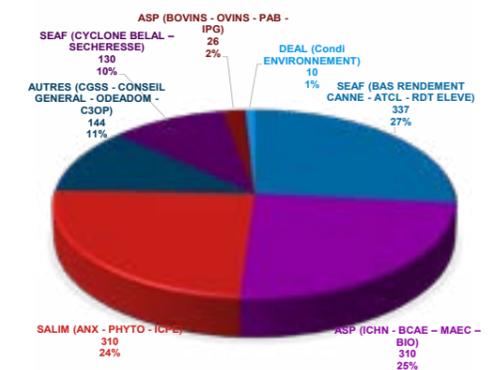
- La PAC et la conditionnalité des aides,
- Le POSEI (contrôles délégués par l'ODEADOM),
- Le domaine sanitaire et le FEADER,
- Le domaine environnemental (ICPE),
- Les contrôles agricoles de la CGSS,
- Autres domaines réglementaires

Bilan quantitatif des contrôles : en 2024, la coordination des contrôles a concerné 1 270 contrôles réalisés dans les exploitations et les structures agricoles par la DAAF, l'ASP, le Conseil départemental et la CGSS, pour 7 000 exploitations et environ 300 M€ d'aides versées. Cela représente une augmentation de 20 % par rapport à 2023, qui s'explique par :

- plus de contrôles ICHN et de la CGSS
- une programmation du SALIM en hausse
- la mise en place des contrôles de la conditionnalité «environnement» par la DEAL.

christophe.rochon@agriculture.gouv.fr

NOMBRE DE CONTROLES EN 2024 (1 267)



Source : SEAF / DAAF La Réunion

Contrôles filière canne : bas rendement, ATCL, rendement élevé
 Contrôles PAC surface : ICHN, BCAA, MAEC bio, 3STR
 Contrôles SALIM : produits animaux, produits phytosanitaires, installations classées
 Contrôles autres organismes : CGSS, Conseil Général, ODEADOM, C3OP
 Contrôles calamités agricoles : cyclone Batsirai, sécheresse
 Contrôles PAC animaux : bovins, ovins, PAB, IPG

4 - PLANIFICATION ECOLOGIQUE

Démarche de territorialisation

Lancée le 8 décembre 2023 à l'occasion de la première « Conférence des Parties » (COP), la démarche de territorialisation de la planification écologique a débuté par une adaptation des objectifs nationaux aux enjeux de La Réunion et un recueil des priorités d'action des collectivités locales - communes, intercommunalités, département et région - au premier semestre 2024.

Ces informations ont alors été compilées dans un document diagnostic, qui a ensuite fait l'objet de débats et d'approfondissements au cours du second semestre. Cette phase de débat a été organisée au travers de cinq COP décentralisées à l'échelle des territoires des intercommunalités, de deux grands forums, au Nord et au Sud, associant des représentants du monde économique et de la société civile. Une plateforme de consultation du public a également été mise en ligne au mois de novembre pour recueillir les avis de la population réunionnaise.

Une seconde COP a été organisée en novembre afin de partager un point d'avancement de la démarche avec l'ensemble des parties prenantes. De nouveaux groupes de travail ont enfin été mobilisés afin de poursuivre les échanges sur les projets et actions prioritaires pour accélérer les transitions et atteindre les objectifs de 2030.

Un projet de « feuille de route régionale 2030 » a alors pu être préparé et partagé avec les acteurs en décembre.

Une priorité pour le ministère de l'agriculture

Le MASA a accompagné cette accélération de la démarche de planification écologique en ouvrant des postes de chargé de mission titulaire ad hoc dans ses directions régionales. Ainsi, la DAAF de La Réunion a accueilli Lionel Gardes le 1er août 2024. Le ministère a également engagé près d'un milliard d'euros au plan national dans une douzaine de mesures réparties en près de 45 dispositifs de financement publiés au cours de l'année. Ces dispositifs ont rencontré un franc succès auprès des acteurs réunionnais et en particulier des agriculteurs. Les services de la DAAF ont été particulièrement impliqués dans l'instruction des dossiers de subventions. Quelques-uns de ces dispositifs sont présentés dans les pages suivantes.

PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET FORET

- La Commission Régionale Forêt-Bois (CRFB) s'est tenue le 16 février 2024 en présence du préfet et du premier vice-président de la Région. Le schéma régional de gestion sylvicole à l'attention des propriétaires forestiers privés a été approuvé par arrêté ministériel le 14 juin 2024. Il permet désormais aux propriétaires d'établir leur Plan Simple de Gestion (PSG) et d'exploiter leur forêt durablement.
- La DAAF, intégrée par convention depuis 2023 au projet Giroflée porté par le département pour le développement de la filière bois-énergie, a mobilisé 117k€ en 2024 pour l'achat d'une tête d'abattage.

Avec l'aide de l'expertise ONF, prévue dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général (MIG) et dans un souci constant de préserver le couvert forestier, la mission forêt de la DAAF a délivré une trentaine de dérogations à l'interdiction au défrichage. Elle est intervenue également comme experte sur 3 dossiers d'autorisation environnementale unique avec atteinte au couvert forestier. À noter que 18 sollicitations pour défrichage illicites ont été reçues en 2024 et ont donné lieu à 4 procès-verbaux réalisés par l'ONF.

Enfin, dans le cadre de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) et la surveillance des forêts, la DAAF a mobilisé 30k€ pour financer l'action de surveillance des éco-gardes du Parc national et 45k€ pour équiper les 4x4 de l'ONF de kits DFCI (réservoir d'eau et pompe). Elle a participé activement aux comités DFCI qui se sont tenus en 2024, et au comité biodiversité et feux de forêts qui a validé le 20 juin 2024 le plan de massif des hauts de l'ouest et des Makes (au total 5 plans de massif à La Réunion).



bertrand.brohon@agriculture.gouv.fr

bruno.desvalogne@agriculture.gouv.fr



PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET ALIMENTATION

Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) 2024



Réuni en préfecture le 5 avril 2024, le Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) de La Réunion a été consacré à l'alimentation dans le cadre de la transition écologique.

Retrouvez toutes les interventions et l'ensemble des documents présentés à cette occasion ici : <https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/comite-regional-de-l-alimentation-cralim-2024-r1126.html>

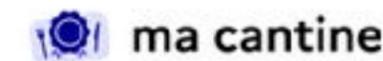
Dans le cadre du chantier « Alimentation » de la territorialisation de la Planification écologique à La Réunion, la politique de l'alimentation est identifiée comme un levier majeur de transition écologique des modes de vie, mais aussi comme un facteur de développement territorial et de cohésion sociale. Les données sur la santé nutritionnelle à La Ré-

union (alimentation et pathologies associées) ont été présentées, ainsi que les enjeux de l'alimentation durable et les freins et leviers à la souveraineté et à la transition alimentaires du territoire. L'alimentation des Réunionnais a évolué : elle est plus variée, mais elle est également plus riche en graisses, en sucres et en protéines animales. Les familles cuisinent moins, consomment plus de plats préparés et mangent plus souvent à l'extérieur. Elles sont à la recherche d'un large choix d'aliments, en toutes saisons, souvent au prix le plus bas.

Cette façon de se nourrir a des répercussions sur la santé (surpoids, obésité, diabète, maladies cardiovasculaires...) et sur l'environnement (pollution de l'air, de l'eau et des sols, consommation d'énergie, gaspillage alimentaire, émissions de gaz à effet de serre).

Restauration collective

- Environ 900 restaurants collectifs sont concernés par le dispositif « ma cantine » à La Réunion.
- Il y a eu une bonne dynamique d'inscription sur la plateforme (789 inscriptions recensées, soit 88%).
- La campagne de télé-déclaration 2024 (données d'achat 2023) fait ressortir un taux de produits de qualité de 13% en 2023, encore loin de la cible de 20% mais avec néanmoins une dynamique intéressante (émergence de filières de qualité Logo RUP en filières d'élevage - 39% de viandes durables et de qualité, à comparer à la cible de 60% -, et certifications environnementales dans la production locale de fruits et légumes).



<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/accueil/>



Projets alimentaires territoriaux

- La Réunion compte désormais 10 projets alimentaires territoriaux (PAT), 8 labellisés de niveau 1 et 2 labellisés de niveau 2.

<https://france-pat.fr/>



Les objectifs de la planification écologique

- Avoir tous accès à une offre alimentaire de qualité et durable
- Etre mieux formé par des actions d'éducation alimentaires et d'information du consommateur
- Tenir compte des impacts environnementaux des produits alimentaires sur l'ensemble de leur cycle de vie

Le levier de la planification écologique

Pour améliorer la durabilité des chaînes de production

Pour aller vers une consommation plus durable

Pour la souveraineté alimentaire

- Partage de la valeur
- Lutte contre le gaspillage
- Renforcement des PAT
- Engagements volontaires et transitions des industries agroalimentaire et grande distribution

- Education à l'alimentation et à la nutrition
- Promotion de la diversification et de l'apport en protéine
- Action en restauration collective
- Etiquetage et labellisation des produits alimentaires

- Transition vers durabilité du système alimentaire

frederique.stein@agriculture.gouv.fr

4 - PLANIFICATION ECOLOGIQUE PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET AGRICULTURE



L'année 2024 marque un changement de méthode annoncé par la communication de la stratégie «Ecophyto2030» du ministère en charge de l'agriculture



La Réunion est engagée en tant que région volontaire pour construire la méthodologie de diagnostic territorial, prérequis à la rédaction d'un plan d'actions adaptés aux enjeux du territoire en matière de réduction des produits phytosanitaires, attendu pour 2025.

Ce chantier se met en place sur le dernier trimestre de l'année et va impliquer la consultation des partenaires agricoles.

ludovic.maillary@agriculture.gouv.fr

laetitia.thibaudeau@agriculture.gouv.fr

Le nouveau dispositif en faveur de la haie

La déclinaison territoriale du pacte en faveur de la haie a pour objectif un gain net de 15 km de linéaire de haies par an, sur les surfaces agricoles, d'ici à 2030. L'appel à projets pour le financement de la plantation a été ouvert jusqu'au 29 novembre pour 2024. Sur seulement un trimestre, il a été observé un réel attrait pour le dispositif



- Plus de 50 dossiers en cours de construction
- Engagement de plantation de 8km de haie
- Engagement d'un budget de 400 000 € pour l'aide à la plantation



laetitia.thibaudeau@agriculture.gouv.fr

christophe.castanier@agriculture.gouv.fr

Les dispositifs nationaux de FranceAgriMer

Grace à une mobilisation importante des services de la DAAF et des professionnels réunionnais, La Réunion a largement sollicité les appels à projets liés à la planification écologique avec des montants d'aide demandés importants :

- « Investissements serres décarbonnées » : 5,6 M€ ;
- « Investissement en matériels de stockage et d'épandage moins émissifs » : 0,095 M€ ;
- « Agroéquipements fruits et légumes » : 7,6 M€ ;
- « Agroéquipement vergers » : 0,8 M€ ;
- « Projets territoriaux » : 11,1 M€.



Par ailleurs, de nouveaux dispositifs vont permettre de poursuivre cet effort d'investissement sans précédent consenti par l'Etat, à l'instar des appels à projet « maturation de projet territoriaux » (0,18 M€ pour La Réunion), « rénovation des vergers » (0,8 M€ tous DOM) et enfin par le biais du guichet Outre-mer «soutien à l'investissement et à la rénovation dans les filières (9,1 M€ tous DOM).

Enfin rappelons que le territoire réunionnais a également répondu massivement à l'appel à projet France 2030 « soutien aux investissements de solutions innovantes pour les agroéquipements en Outre-mer » avec 18 M€ d'investissements engagés à ce jour.

richard.feuilleade@agriculture.gouv.fr

L'agriculture biologique sur le territoire



La DAAF accompagne le développement de la filière AB notamment en mobilisant les dispositifs d'aides Bio de la programmation dans le cadre de la PAC.

Le Plan d'Ambition Bio 2027 a été validé au niveau national et doit être déployé sur tous les territoires. La DAAF a réuni l'ensemble des partenaires de la filière afin de présenter les grands axes de ce plan qui pourraient être territorialisés. On peut citer notamment la mise en place d'un Observatoire Régional de l'AB afin de créer de l'information sur la filière, ou la valorisation des produits bio en restauration collective –dont scolaire- dans le cadre de la loi Egalim.

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Les MAEC constituent un des outils majeurs de la Politique Agricole Commune (PAC) dans l'accompagnement du changement des pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux. Elles permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui initient et s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques.



L'adaptation aux transitions écologiques dans l'enseignement agricole réunionnais

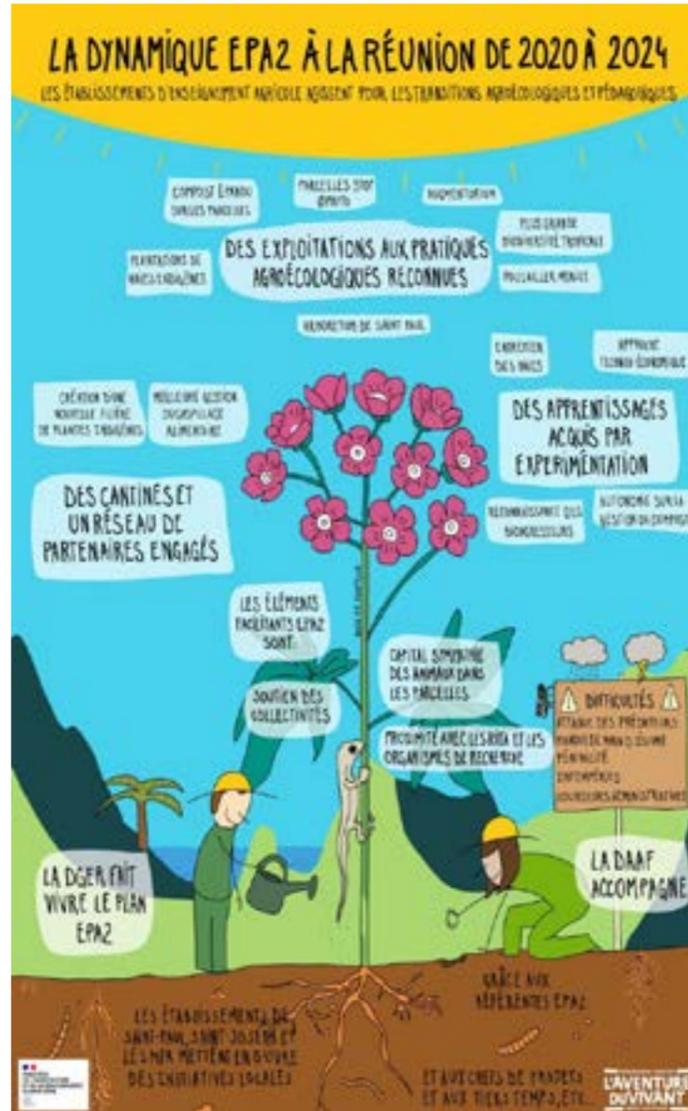
Le plan national «Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie» (connu sous l'acronyme EPA2) lancé en 2020 pour une période de 4 ans avait vocation à amplifier la dynamique créée par le premier plan Enseigner à Produire Autrement mis en œuvre entre 2014 et 2018.

Son objectif :

Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole technique et supérieur, publics et privés, aux niveaux national, régional et local et en lien avec les acteurs du territoire, pour faire évoluer les pratiques, les enseignements, les approches pour former aux transitions et à l'agroécologie...

Tout en plaçant l'apprenant résolument au centre de la démarche.

nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr



Au mois de mai 2024, La Réunion a participé à l'EPA2 Tour et, ainsi pu valoriser au niveau national certains travaux d'adaptation aux transitions réalisés au sein des établissements d'enseignement agricole. Le partage d'expérience a porté sur 4 thématiques :

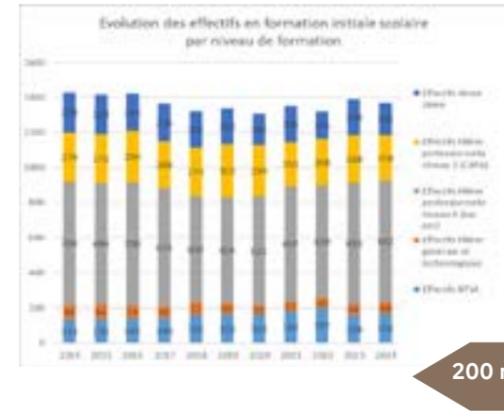
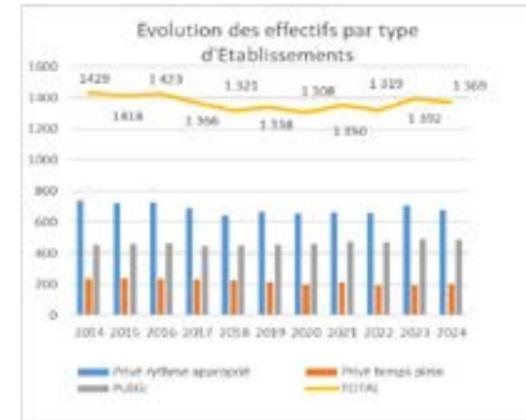
- Le compostage
- La limitation des phytos
- le rôle des haies
- l'agropastoralisme

Les jeunes réunionnais ont également été amenés à s'exprimer sur les suites qui pourraient être données au plan Enseigner à Produire Autrement au niveau national.

Focus
Signature d'une convention cadre de partenariat avec le parc national de la Réunion le 28 octobre 2024

Etablissements, effectifs, résultats aux examens

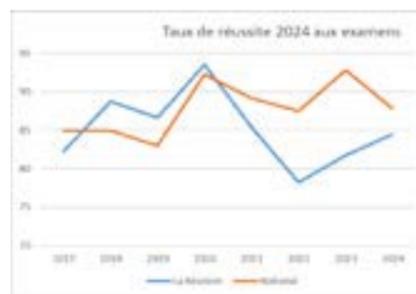
A la rentrée 2024, les huit établissements réunionnais assurant des formations de l'enseignement agricole accueillent en formation initiale scolaire 1369 élèves. Après avoir connu une chute importante des effectifs en 2018 - 2020 ces effectifs, tendent fragilement à se redresser.



Un taux global de réussite aux examens de 84.5 %

Les examens de l'enseignement agricole de La Réunion ont concerné en juin 2024 387 élèves, apprentis et étudiants du CAP au BTS. Les résultats obtenus sont en amélioration par rapport à ceux de 2023.

nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr



- 200 mentions
- 36 en BTSa sur 63 reçus (5 Très Bien)
- 77 en Bac Pro sur 211 reçus (4 Très bien)
- 7 en Bac Techno sur 11 reçus (1 Très bien)
- 86 en CAPa sur 102 reçus (9 Très Bien)

Coopération internationale

marc.labernadiere@agriculture.gouv.fr

- Scolarisation de 5 jeunes malgaches en BTSa DARC
- Voyage Erasmus+ en Pologne et en Hongrie d'élèves du lycée agricole de Saint-Paul en avril
- Participation de 33 élèves de seconde générale et technologique du lycée agricole de Saint-Paul à l'installation de jardins d'antan dans deux collèges mauriciens en mai
- 5ème Conférence internationale du Réseau des Établissements Agricoles Professionnels de l'Afrique Australe et de l'Océan Indien (REAP AA OI) à Madagascar en septembre



2024 : Une année riche en échanges

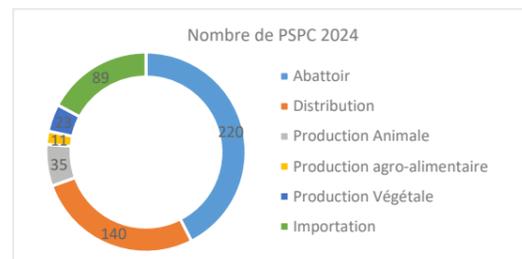
- Voyage Erasmus+ en Italie et en Espagne d'élèves de la MFR du Tampon en octobre-novembre
- Accueil à FORMA'TERRA et à l'EPL de Saint Joseph de 5 stagiaires malgaches en novembre
- Lancement de la formation de Conseillers d'Orientation et d'Insertion Professionnelle, aux Comores, par l'EPL de Saint Joseph en novembre
- Arrivée pour une période d'un an d'une jeune Volontaire Solidarité Internationale sur l'exploitation de Saint-Benoit en décembre.

6 - DES MISSIONS SANITAIRES AU SERVICE DU « ONE HEALTH »

Contrôles et inspections

Le service de l'alimentation de la DAAF (SALIM) veille à la sécurité et à la qualité de l'alimentation (humaine et animale) à tous les niveaux de la chaîne alimentaire, à la santé et à la protection des animaux et des végétaux, ainsi qu'à la protection de l'environnement. Dans ce sens, outre la gestion des alertes sanitaires et des plaintes, chaque année des contrôles officiels sont programmés et réalisés par les agents du service. Deux grands types de contrôles officiels sont mis en œuvre :

1- Des plans de surveillance et de contrôle (PSPC) sont mis en œuvre afin de surveiller la contamination des productions primaires animales et végétales, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale. Ces contrôles officiels consistent en la réalisation de prélèvements pour analyse dans des laboratoires agréés. En 2024, 518 PSPC ont été réalisés.



2- En parallèle, des contrôles physiques et/ou documentaires des établissements et produits concernés sont réalisés afin de vérifier la mise en place des mesures appropriées pour le respect des prescriptions réglementaires à la production primaire (exploitations agricoles, bateaux de pêche, etc.), à l'importation (animaux, végétaux et denrées alimentaires) et à la transformation et la distribution des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux.

Pour réaliser ces contrôles officiels, le SALIM s'appuie sur les compétences techniques de trois pôles, permettant de couvrir l'ensemble des domaines d'intervention :

Le pôle santé protection animale et environnement

Par ses contrôles documentaires et physiques en surveillance ou sur signalement, il s'assure du respect de la réglementation en matière de santé animale, de protection des animaux, de détention de la faune sauvage captive, de gestion des sous-produits et d'installations classées pour l'environnement. Il assure, aussi, la gestion des maladies animales réglementées ; il pilote leur surveillance par les partenaires et réalise les mesures de gestion en cas de suspicion et, le cas échéant, de confirmation.



Le pôle inspection aux frontières et santé végétale. Il déploie ses activités dans deux domaines principaux.

- Le contrôle aux frontières. Par une présence permanente au niveau du port et des aéroports, il concerne les produits d'origine animale et animaux vivants en provenance de pays tiers, ainsi que les végétaux de toute provenance.

- La production primaire végétale. Avec des contrôles phytosanitaires qui visent à s'assurer du respect de la réglementation concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et des contrôles dits « paquet hygiène » réalisés chez les opérateurs qui produisent ou transforment leurs productions végétales en vue de la consommation humaine (graines germées, quatrième gamme).



aymeric.lecouffe@agriculture.gouv.fr

sophie.andreis@agriculture.gouv.fr

bruno.meganck@agriculture.gouv.fr

Le pôle sécurité sanitaire des aliments (PSSA). Il a pour mission principale les contrôles des établissements où sont manipulées les denrées alimentaires aux stades de la transformation (IAA) et de la distribution (remise directe et restauration collective). Il intervient au niveau des abattoirs, outre sur les aspects sécurité alimentaire, sur les problématiques de santé et de protection animales, avec une présence permanente dans les deux plus gros abattoirs de l'île.



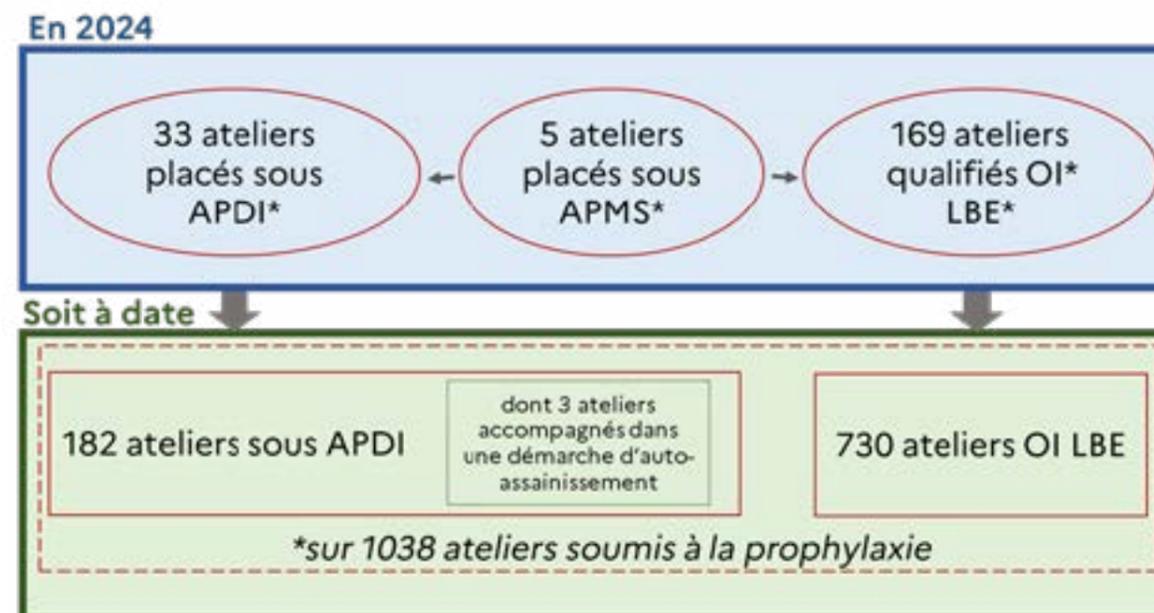
Plan global de maîtrise sanitaire en élevage bovin (PGMSB)

L'année 2024 fut une année charnière pour le PGMSB et notamment son volet assainissement de la leucose bovine enzootique (LBE). La première phase du plan est en effet arrivée à échéance cette année, et la seconde a été ouverte par l'annonce de la poursuite des financements pour une durée de trois ans faite par le Président de la République, en marge du salon de l'agriculture 2024.

Avec le passage à 100% du taux de prévalence* à la LBE nécessaire pour entrer en plan d'assainissement fin 2023, la totalité des élevages régulièrement déclarés bénéficie ou a pu bénéficier d'un accompagnement pour son assainissement. Ce sont désormais les élevages à prévalence élevée qui sont en cours de gestion, notamment laitiers et traditionnels, autour d'un accompagnement important à l'assainissement. Cet accompagnement est assuré par les partenaires (GDS, vétérinaires sanitaires) et la DAAF par des mesures techniques et financières.

L'accroissement du nombre d'élevages officiellement indemnes de LBE, signe d'une première phase réussie autour d'une dynamique collective, a entraîné la mise en place d'une procédure spécifique de gestion des élevages assainis au sein desquels sont détectés de nouveaux positifs LBE via le recours à une mise sous surveillance le temps de valider ou invalider la contamination.

Quelques chiffres sur l'évolution de l'assainissement LBE de la filière :



*Taux de prévalence : nombre d'animaux positifs rapporté à la population testée

APDI : Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Infection
 OI : Officiellement Indemne
 APMS : Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance
 LBE : Leucose Bovine Enzootique

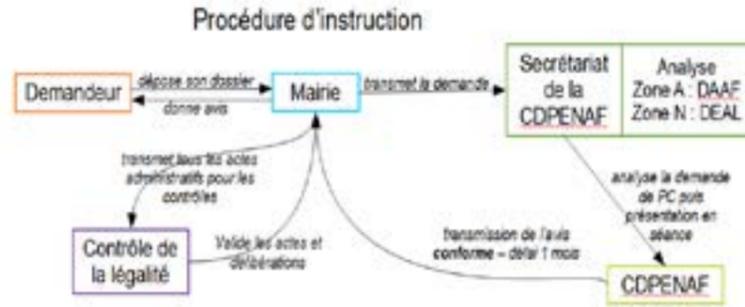
mathilde.lanthony@agriculture.gouv.fr

7 - TERRITOIRES

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestier (CDPENAF) - outil stratégique de la préservation du territoire réunionnais

Créée en 2016 et présidée par le préfet, la CDPENAF assure une expertise approfondie des projets d'urbanisme, tout en rappelant le principe d'inconstructibilité de l'espace agricole, naturel et forestier.

Au cœur du circuit des demandes d'autorisation, les mairies, en charge notamment de l'instruction et de la délivrance des permis de construire, doivent saisir la CDPENAF pour avis et sont tenues de suivre les avis défavorables («avis conformes»).



Rappelons que les prérogatives de la CDPENAF sont plus fortes dans les départements d'outre-mer qu'en métropole.

Focus sur le bilan 2024 présenté en CDPENAF le 11 décembre

| | | | |
|--|---|---|--|
| 13 commissions avec un quorum moyen de 12 présents ou représentés, sur les 13 membres que compte la commission | 4 avis émis sur des Plans Locaux d'Urbanisme (dont 2 Révisions Générales) | 1 avis émis sur une Etude Préalable Agricole au titre de la compensation collective | 783 demandes d'autorisation d'urbanisme instruites en zones agricoles (603) et naturelles (180), pourtant inconstructibles. |
|--|---|---|--|

Avis pour les dossiers en zone A : 211 dossiers soumis à avis en séance, soit 35% des dossiers instruits :

- 142 projets agricoles, soit 67% des dossiers soumis à avis en séance : 121 favorables soit 85% et 21 défavorables soit 15%.
- 47 autres projets, soit 22% des dossiers soumis à avis en séance : 38 favorables (81%) et 9 défavorables (19%).
- 22 projets liés à l'habitation, soit 11% des dossiers soumis à avis en séance : 17 favorables (77%) et 5 défavorables (23%).
- **Soit au total 176 projets sur les 211 présentés en séance ont reçu un avis favorable soit 83%.**

albert.guezello@agriculture.gouv.fr

Les chiffres clés du contrôle des structures

Le contrôle des structures permet de réguler l'orientation du foncier agricole. A la Réunion, le schéma régional met en avant la viabilité économique et la compétence des exploitants.

| | | |
|--|--|--|
| 948 demandes déposés dont : 46% d'installations 54% d'agrandissements - 751 agriculteurs concernés 2327 hectares | Typologie des demandes : 86% d'autorisation d'exploiter (soumis au régime) 11% d'opération libre (sous les seuils du régime d'autorisation) 3% d'attestations (exploitants cultivant avant la mise en place du SDREA ou ayant déjà une autorisation d'exploiter) | Décisions prises : 97% favorable 3% défavorable |
|--|--|--|

taos.gentil@agriculture.gouv.fr

Le photovoltaïsme sur terres agricoles (dit agri-photovoltaïsme ou AgriPV)

L'agri-photovoltaïsme n'est pas une pratique récente à La Réunion, puisque la première installation s'attribuant ce concept a vu le jour en 2009 à Pierrefonds. Depuis, d'autres projets liant productions d'énergie et agricole ont vu le jour, avec des succès variables. La loi d'accélération des énergies renouvelables du 10 mars 2023 et son décret d'application en date du 8 avril 2024 ont donné une définition réglementaire à ce type de projets et remis à plat leurs conditions d'implantation sur terrains agricoles. Ainsi, il faut désormais distinguer :

- **les projets agri-voltaïques** pour lesquels il y a une synergie avérée entre production d'énergie et production agricole, qui peuvent s'implanter sur toute terre agricole ;
- **les projets photovoltaïques** sur foncier agricole sans synergie particulière, qui ne devront s'implanter que sur du foncier dégradé (principalement friches anciennes) identifié dans un zonage proposé par la Chambre d'agriculture.

En parallèle, la DAAF est particulièrement impliquée dans la démarche de mise au point

d'un outil d'aide à l'instruction des dossiers agriPV portée par l'ADEME, dont la Réunion est un des territoires d'étude. La phase adaptative est en cours et doit permettre d'introduire dans le modèle des paramètres locaux, puis d'éprouver la pertinence de l'outil à partir d'un échantillon de 10 installations (3 élevages, 1 exploitation horticole, 4 de maraîchage et 2 de vanille) sur un vivier de 66 recensées.

A noter que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a toujours un rôle majeur dans la validation de tels projets, ainsi que du zonage et de l'outil d'aide à la décision. **Depuis le 8 mai 2024, les projets agri-voltaïques présentés en commission doivent se baser sur des dossiers dont le contenu est plus exigeant.** Les porteurs de projet peuvent présenter leur dossier devant la commission et doivent apporter toutes les garanties de réussite à partir d'une parcelle témoin et d'un engagement financier à mobiliser en cas de remise en état si l'installation n'atteint pas ses objectifs. Les dossiers AgriPV présentés en CDPENAF sont instruits par la DEAL, appuyée de la DAAF pour la partie agricole.

bertrand.brohon@agriculture.gouv.fr

Biomasse

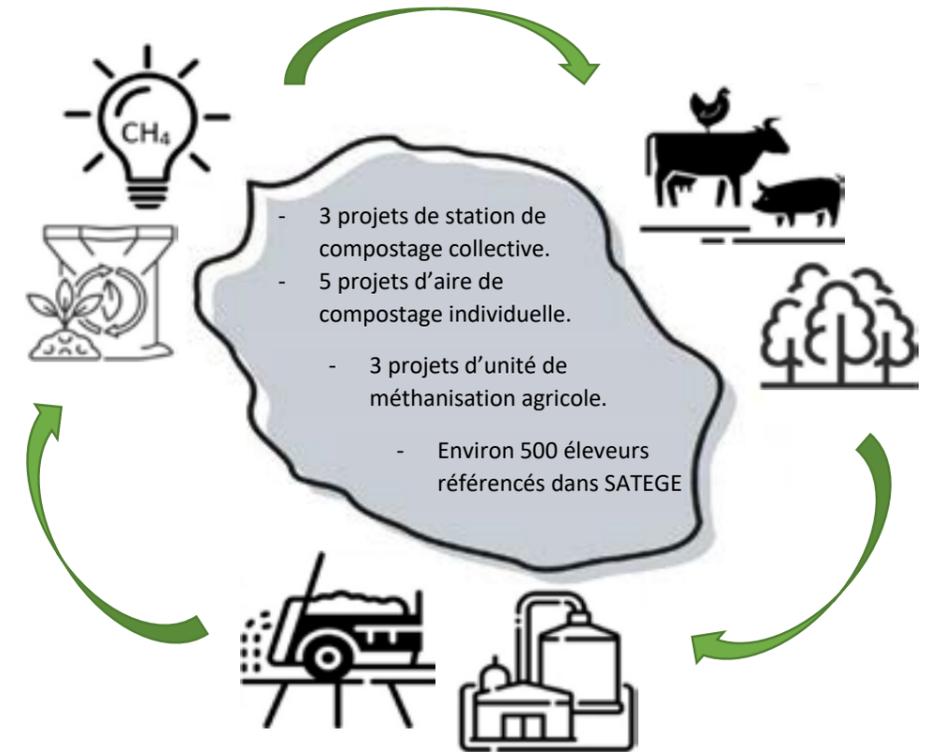
La mission biomasse propose un appui réglementaire aux différents acteurs qui en font la demande. Ainsi, elle intervient, par exemple, auprès de la profession dans le cadre de la remise en service de la station de Camp-Pierrot ou encore auprès de particuliers afin de créer la première unité de méthanisation agricole de l'île.

Elle assure également la représentation de la DAAF au sein des instances du Schéma Régional Biomasse (SRB) et de la gouvernance « énergie ». Cela permet de veiller au respect de la hiérarchie des usages imposée par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de s'assurer du maintien du foncier agricole.

Enfin, **son rôle de suivi des plans d'épandage, notamment via le SATEGE** (Service d'Appui Technique à la Gestion des Epandages), permet de cartographier les pratiques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et ainsi offrir un appui à la prise de décisions.

joel.droessaert@agriculture.gouv.fr

Valorisation de la biomasse réunionnaise



8 - LES TEMPS FORTS

9 janvier Remise du trophée régional de l'agroécologie

9 janvier Séquence agricole de la visite officielle de Yaël BRAUN-PIVET, Présidente de l'assemblée nationale

Du 14 au 16 janvier Cyclone BELAL

18 janvier Séquence agricole de la visite officielle de Gérald DARMANIN, Ministre de l'intérieur et des Outre-mer

16 février Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) - dédié à la Planification écologique

Du 23 février au 3 mars Salon international de l'agriculture

26 mars Comité d'orientation stratégique de développement agricole (COSDA plénier) - dédié à la Planification écologique

5 avril Comité régional de l'alimentation (CRALIM) - dédié à la Planification écologique

24 avril Séquence agricole de la visite officielle de Aurore BERGE, Ministre déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les discriminations

4 mai Inauguration de la foire agricole de Bras Panon

15 mai Séquence agricole de la visite officielle de Marie GUEVENOUX, Ministre déléguée aux Outre-mer

31 mai Étape réunionnaise de l'EPA2 Tour (Enseigner à Produire Autrement)

18 juin Séminaire Olympiade en Folie au domaine de la piscine à Saint-Denis

20 juin Agrofert'îles canne à sucre

19 août Rentrée scolaire du DAAF aux lycées agricoles publics de Saint-Joseph et de Saint-Paul

20 août Rentrée scolaire du DAAF à la Maison familiale rurale de l'est

2 septembre Hommage à Sylvie TREMOUILLE et Daniel BUFFIERE, tués il y a 20 ans lors d'une mission de contrôle dans une exploitation agricole

3 octobre Agrofert'îles productions animales

3 au 8 octobre Visite de Jacques ANDRIEU, directeur général de l'ODEADOM

25 et 26 novembre Séminaire Ecophyto inter-DOM

5 décembre Passage du cyclone CHIDO sur Mayotte



BELAL : Gestion de crise et calamité - la Réunion déclarée zone sinistrée en 2024



Suite au passage du cyclone Belal, qui a impacté l'île de La Réunion du 14 au 16 janvier, le ministre de l'intérieur et des outre-mer a précisé aux professionnels agricoles lors de sa visite du 18 janvier, qu'une **procédure accélérée** serait mise en œuvre afin d'indemniser les agriculteurs et que les paiements interviendraient avant la fin du mois de juin.

Ainsi, le préfet a nommé une mission d'expertise le 18 janvier qui s'est rendue sur le terrain du 22 au 25 janvier pour constater les dégâts causés à l'agriculture. Le montant des pertes a été estimé à 42,21 M€ ; confirmé par la suite par le Comité Départementale d'Expertise des Calamités Agricoles.

Le 2 février, le préfet a demandé la mobilisation du fonds de secours, autorisé le jour même par le ministre. Le 7 février, un arrêté préfectoral a été pris, déclarant la Réunion zone sinistrée au titre des calamités agricoles.



La DAAF a réceptionné 1415 demandes d'indemnisation

L'organisation de l'instruction a été mise en place et orchestrée par la DAAF dès le 8 février.

Les agriculteurs ont pu retirer l'imprimé de déclaration de pertes dans les mairies, auprès des points verts de la Chambre d'Agriculture et auprès des Organisations de Producteurs. Ces imprimés devaient être retournés à la DAAF dans les meilleurs délais et avant le 15 mars.



La procédure accélérée a permis d'indemniser les premiers dossiers dans les trois mois après le sinistre, soit un délai de gestion deux à trois fois moins long grâce à l'implication des services de l'État et de la réactivité des professionnels.

Le montant total des pertes agricoles indemnisables s'élève à 33 M€ et le montant des indemnisations (hors canne) à 10 M€. A noter que certains dégâts signalés n'étaient pas éligibles au fonds de secours (serres, matériel d'exploitation...).

La simplification au centre des préoccupations

Aucune attestation n'a été demandée aux agriculteurs. La vérification de la régularité sociale et fiscale a directement été réalisée par les services de l'état : DAAF et DRFIP.

frederic.fanon@agriculture.gouv.fr

marion.roux@agriculture.gouv.fr

Les agrofert'îles professionnelles 2024 : une année exceptionnelle

Grâce une forte mobilisation de la DAAF qui a financé l'opération avec des crédits ODEADOM issus du ministère des Outre-mer, des professionnels, et des 3 RITA portés par des animateurs très motivés issus du centre de recherche eRcane (Alizée Mansuy), de la FRCA (Agathe Delvot) et de l'ARMEFLHOR (Guillaume Insa), deux rencontres agrofert'îles ont pu se tenir en 2024 afin de montrer le meilleur de l'innovation au sein de deux grandes filières locales :

- **Les Agrofert'îles Canne à sucre** : le 20 juin à La Mare, avec 10 villages regroupant plus de 30 ateliers : plantations, variétés, désherbage, fertilisation, irrigation, lutte bioagresseurs, agriculture numérique, emploi, sécurité, environnement, etc. ; et près de 40 organismes ou entreprises partenaires impliqués ;
 - **Les Agrofert'îles animales** : le 3 octobre sur le site de la SICA REVIA, avec 6 villages, plus de 41 ateliers, des conférences et démonstrations sur l'agriculture numérique, l'alimentation et les fourrages, la fertilité des sols et des cultures, la sécurité et l'environnement, la santé et le bien-être animal et des stands institutionnels.
- Au total, un millier de visiteurs ont été au rendez-vous de ces agrofert'îles qui ont réuni un public très varié constitué d'agriculteurs, d'ingénieurs et techniciens agricoles, de chercheurs, d'apprenants, d'agents des services de l'Etat ou des collectivités en charge de l'agriculture.

Les agrofert'îles végétales, qui n'ont pas pu se dérouler du fait d'une alerte cyclonique, ont été reportées au mois de mai 2025, année qui verra également se tenir les agrofert'îles juniors au cours du second semestre 2025.

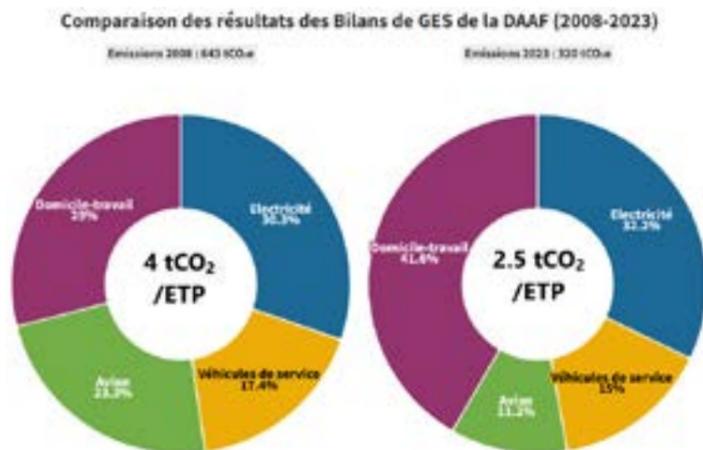
richard.feuilleade@agriculture.gouv.fr

9 - LA DAAF - Vie interne

Le rapport BEGES 2024 : une dynamique de baisse des émissions des gaz à effets de serre initiée au sein de la DAAF

Au premier semestre 2024, dans le cadre du dispositif « Service Public Écoresponsable », la DAAF a mis à jour son Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre pour ses deux postes d'émissions principaux – **les déplacements et l'énergie** – qui ont généré 320 tonnes CO₂ équivalent.

En 15 ans, le total des émissions de la structure a été divisé par deux. Si on le rapporte au nombre respectif d'ETP, il a diminué de près de 40 %.



La tendance générale est donc à la baisse grâce au verdissement du mix électrique réunionnais mais aussi grâce à un changement progressif des comportements au sein de la DAAF.

L'utilisation des véhicules individuels pour les déplacements domicile-travail recule au profit des mobilités douces qui gagnent du terrain. Le nombre de vols professionnels a été divisé par 4 en 15 ans, passant de 96 aller-retours vers l'Hexagone en 2008, à 23 en 2023.

Pour la DAAF, la prochaine échéance sera l'élaboration d'un plan d'action qui devrait inclure un Plan Mobilité Employeur et une expertise électricité.

emeline.boulard@ens-lyon.fr

La journée annuelle hors les murs de la DAAF met à l'honneur en 2024 les jeux olympiques et paralympiques de Paris



100 ans après les derniers JO de Paris, les agents de la DAAF ont pu profiter d'une matinée ensoleillée pour s'affronter lors d'épreuves sportives et cérébrales, au cours du séminaire annuel baptisé pour l'occasion «les Olympiades en Folie».

marion.roux@agriculturegouv.fr



L'après midi, l'ambiance a été studieuse au domaine de la piscine à Saint-Denis. Les agents de la DAAF ont bénéficié d'une conférence portée par Monsieur Bernard Leveneur, directeur du musée Stella Matutina, qui a présenter l'évolution de la Réunion et de son agriculture.

Diagnostic Qualité de Vie au Travail : Un travail collaboratif qui donne le cap



La DAAF a fait partie en 2024 des 38 administrations lauréates du Fonds interministériel de l'amélioration des conditions de travail.

Le budget obtenu a permis de mobiliser une psychologue du travail et des organisations pour réaliser un diagnostic sur la qualité de vie au travail de l'ensemble de la communauté, incluant une dimension originale et fortement d'actualité pour la DAAF : des questions relatives à la transition écologique.

De cette opération menée sur 8 mois, consistant en un questionnaire en ligne, 40 entretiens individuels et 5 ateliers collaboratifs, sont ressortis 6 axes majeurs de travail et de très nombreuses propositions concrètes.

La grande mobilisation du collectif de travail est à saluer. La DAAF dispose désormais d'une vision claire et actualisée des priorités d'actions en la matière pour les deux années à venir.

perrine.barillet@agriculturegouv.fr



Focus sur l'errance animale

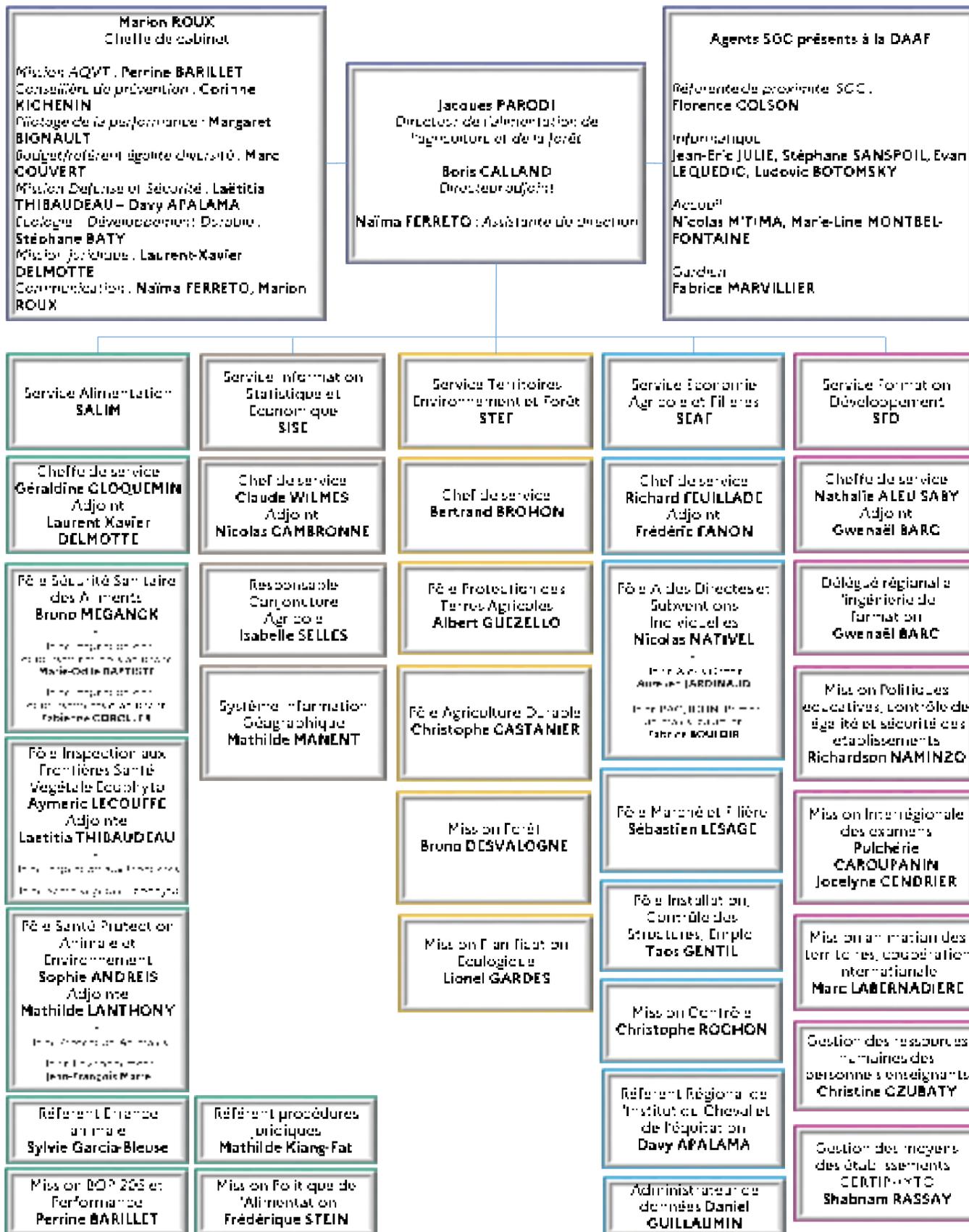
L'errance animale concerne plus de 73 000 animaux domestiques de compagnie présents dans l'espace public, dont 40% sont divagants. Ce sujet génère des risques nombreux et **l'État s'investit aux côtés des collectivités locales, notamment en soutenant les campagnes de stérilisations annuelles accompagnées d'identification mises en œuvre par les intercommunalités.** Depuis 2017, 4 millions d'euros de crédits d'État qui ont été portés sur le sujet errance, dont 600 000 euros du Plan France Relance.

En 2023, le préfet de La Réunion a souhaité que la gouvernance de la lutte contre ce phénomène soit renouvelée. Il a confié le pilotage de ce plan d'action au sous-préfet de Saint-Pierre qui associe maires des communes, présidents des intercommunalités mais

aussi la profession vétérinaire et le secteur associatif sans omettre l'implication du secteur éducatif pour sensibiliser la jeune génération réunionnaise à la question animale. Dans ce dispositif, la DAAF apporte en tant que service expert, et avec un agent dédié, sa compétence du domaine animal.

Outre des propositions d'évolutions réglementaires effectuées dans le cadre du Comité interministériel des Outre-mer, ces échanges réguliers contribuent à mettre en œuvre des actions concrètes, qui permettent d'orienter plus judicieusement les dépenses de l'État et de dégager des priorités d'action tel que la communication, le recensement cartographique des animaux, la fourniture de lecteurs de puces électroniques aux forces de l'ordre, etc.

laurent-xavier.delmotte@agriculture.gouv.fr



Organigramme général 2024

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de La Réunion (DAAF)

Parc de la Providence - 97 489 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 30 89 89 - Fax : 02 62 30 89 99
Courriel : daaf974@agriculture.gouv.fr
Site internet : daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

Antenne Sud :
1 chemin de l'Irat - 97 410 Saint-Pierre
Tél. : 02 62 33 36 00 - Fax : 02 62 33 36 06

Adresse du site de l'aéroport :
Poste frontalier vétérinaire et phytosanitaire
Concession aéroportuaire Roland-Garros
97 438 Sainte-Marie

Adresse du site du Port :
Poste frontalier vétérinaire et phytosanitaire
Enceinte portuaire - Port Est
97 420 Le Port



daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Parc de la Providence
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Jacques PARODI
Rédacteur en chef : Marion ROUX - cabinet de direction
Rédacteurs : SALIM - SEAF - SFD - SISE - STEF - cabinet
Dépôt légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2024



daaf.reunion.agriculture.gouv.fr

